

# PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

1. TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

Entre les soussignés :

15 AVRIL 1997

42893

➤ La société SECRA,  
société à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, ayant son siège social 9  
bis, rue Georges Berger à PARIS (75017), représentée par Monsieur RESPLANDY  
Robert, agissant en qualité de seul gérant,  
d'une part,

Et :

➤ La société SECAC,  
société à responsabilité limitée au capital de 50.000 francs, ayant son siège social 9,  
rue Georges Berger à PARIS (75017), représentée par Monsieur RESPLANDY  
Robert, agissant en qualité de seul gérant,  
d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

I - La société SECRA a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à  
PARIS du 9 avril 1985, pour 99 années. L'insertion constitutive a été publiée le 6  
juillet 1986 dans le Journal Quotidien Juridique.

La société SECRA est actuellement constituée en la forme d'une société à responsabilité  
limitée. Elle a pour objet la profession d'expert comptable et de commissaire aux  
comptes.

Ses autres caractéristiques juridiques sont les suivantes :

- inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B  
338.498.017 ;
- inscrite à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro  
338.498.017.000015 ;
- capital : 50.000 francs, divisé en 500 parts, d'une valeur nominale de 100 francs  
entièrement libérées, toutes de même catégorie ;
- sa durée vient à expiration le 14 août 2085.

II - La société SECAC a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date à  
PARIS du 23 avril 1990, pour 99 années. L'insertion constitutive a été publiée le 31  
mai 1990 dans le Journal Quotidien Juridique.

copie certifiée conforme  
Le gérant

La société SECAC est actuellement constituée en la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle a pour objet la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Ses autres caractéristiques juridiques sont les suivantes :

- inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 378.277.263 ;
- inscrite à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 378.277.263.000018
- capital : 50.000 francs, divisé en 500 parts, d'une valeur nominale de 100 francs entièrement libérées, toutes de même catégorie ;
- sa durée vient à expiration le 19 mars 2090.

III - La société SECRA et la société SECAC ont envisagé le principe de leur fusion pour les motifs et en vue d'atteindre les objectifs suivants : elles ont les mêmes associés et la même activité. En outre, la société SECRA n'a plus qu'un seul mandat, il n'y a donc pas lieu de maintenir deux entités juridiques distinctes.

Partant de ces considérations, les deux sociétés ont établi un projet de fusion aux termes duquel :

- la société SECAC absorberait la société SECRA ;
- la société SECRA faisant apport à la société SECAC de l'intégralité de son actif ;
- la société SECAC prenant en contrepartie, à sa charge, l'intégralité du passif de la société SECRA et lui attribuant des parts créées à titre d'augmentation du capital de la société SECAC, lesdites parts ayant une valeur égale à la valeur de l'actif net apporté par la société SECRA.

Les bases et les conditions de cette fusion ont été déterminées à partir des comptes des deux sociétés, arrêtés à la date du 30 septembre 1996, date de clôture de leur dernier exercice social, et dont une copie certifiée conforme est annexée au présent acte.

Ceci étant rappelé, il est passé à la convention ci-après :

## **CONVENTION DE FUSION** **PAR ABSORPTION**

### **I - APPORTS**

#### **A - Apport - Désignation - Evaluation :**

En vue de la réalisation de la fusion des sociétés SECRA et SECAC par absorption de la société SECRA par la société SECAC, la société SECRA fait apport, sous les

garanties ordinaires et de droit, de tout son actif comprenant tous ses biens, droits et valeurs, sans exception, ni réserve, à la société SECAC qui l'accepte.

L'actif, objet de l'apport, comprend notamment, sans que l'énumération ci-après puisse être considérée comme limitative, les biens suivants :

1. Biens immobiliers ..... Néant
2. Biens mobiliers :

- . les valeurs réalisables et disponibles :
  - la clientèle est évaluée à la somme de : ..... 10.000 Frs
  - les créances à court terme sur les clients énoncés selon état n° 1 annexé au présent acte, s'élevant à la somme de : ..... 25.341 Frs
  - les disponibilités en banques énoncées selon état n° 2 annexé au présent acte, s'élevant à la somme de : ..... 255.877 Frs

Valeur total de l'actif apporté : ..... 291.218 Frs

## B - Déclarations diverses :

### 1. Fonds de commerce :

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 29 Juin 1935, Monsieur RESPLANDY Robert, ès-qualité, déclare :

- que le fonds de commerce figurant au nombre des apports ci-dessus a été créé par la société SECRA le 9 avril 1985 ;
- que le fonds de commerce ne fait l'objet d'aucune inscription de privilège quelconque ou de nantissement ainsi qu'il résulte de deux états délivrés par le Greffe du Tribunal de commerce de PARIS en date du 14 Juillet 1997, annexés au présent acte ;
- que le chiffre d'affaires réalisé par la société SECRA dans l'exploitation de ce fonds de commerce durant les trois dernières années a été de :
  - 18.000 francs en 1996 ,
  - 15.000 francs en 1995 ;
  - 33.500 francs en 1994 ;
- que les bénéfices commerciaux réalisés pendant les mêmes années au titre de l'exploitation de ce fonds ont été de :
  - 14.290 francs en 1996 ;
  - 18.495 francs en 1995 ;
  - 7.621 francs en 1994 ;

- que pour la période courue depuis le 1er octobre 1996 jusqu'à ce jour, le chiffre d'affaires réalisé est de 17.000 francs et les bénéfices réalisés pour la même période sont contradictoirement évalués à 45.848 francs.

Les livres comptables relatifs aux années ci-dessus seront remis à la société SECAC lors de la réalisation de la fusion. Dès à présent, ils font l'objet d'un inventaire dont un exemplaire, signé des deux sociétés, est remis, ce jour, à chacune des deux sociétés.

### **2. Autres déclarations :**

Monsieur RESPLANDY Robert, ès-qualité, déclare également que :

- la société SECRA n'est pas en état de cessation des paiements, qu'elle n'a jamais été déclarée en état de liquidation des biens ou admise en règlement judiciaire avec le bénéfice d'un concordat, et qu'elle ne se trouve pas actuellement sous le coup d'une procédure de redressement judiciaire ;
- elle n'a jamais réalisé de profits illicites et n'a jamais été poursuivie à ce titre.

### **3. Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire :**

La société SECRA déclare renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire lui appartenant au titre de ses apports, ces derniers devant être rémunérés ainsi qu'il est dit ci-après. En conséquence, elle dispense Monsieur le conservateur des hypothèques, dans le ressort duquel sont situés les immeubles apportés, de prendre inscription d'office pour assurer la sauvegarde de ces priviléges et actions, lui donnant, par les présentes, pleine et entière décharge à ce titre.

### **C - Date d'entrée en jouissance :**

La société SECAC aura la propriété et la jouissance de l'intégralité des actifs de la société SECRA au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Néanmoins, tous les résultats de la continuation de l'exploitation de son fonds de commerce par la société SECRA depuis la date d'arrêté de ses comptes en vue de la présente fusion, soit le 1er octobre 1996, jusqu'à la date de réalisation définitive de cette fusion, passeront activement et passivement sur la tête de la société SECAC, rétroactivement, à compter de la réalisation de la fusion.

Jusqu'à ce jour de réalisation définitive de la fusion, la société SECRA assurera la gestion courante de ses biens et droits, par contre, elle s'interdit d'opérer aucun acte, de prendre aucun engagement sortant de ce cadre, sauf accord préalable et exprès de la société SECAC.

#### **D - Dissolution de la société SECRA :**

Du seul fait de la réalisation définitive de la fusion, objet des présentes et au jour de cette fusion, la société SECRA sera dissoute de plein droit, par anticipation.

### **II - CHARGES - CONDITIONS - REMUNERATION**

#### **A - Charges et conditions**

L'apport ci-dessus est consenti et accepté sous les conditions et aux charges ordinaires et de droit, notamment sous les suivantes que la société SECAC déclare accepter.

La société SECAC prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, renonçant dès maintenant à exercer tout recours contre la société apporteuse, pour quelque motif que ce soit, tel que erreur sur la superficie des terrains, vétusté, mauvais état des constructions, installations, agencements, matériels, insolvabilité des débiteurs...

Elle supportera les servitudes passives, connues ou inconnues, profitera des servitudes actives pouvant exister sur les immeubles apportés.

Elle supportera et acquittera à compter du jour de la réalisation de la fusion tous impôts, contributions, taxes, loyers, primes et cotisations d'assurances et généralement toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou grèveront les biens apportés et qui sont inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation.

A compter de cette même date de la réalisation de la fusion, elle devra exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques qui auront pu être contractés par la société SECRA, notamment ceux passés avec l'administration fiscale, avec les clients, les fournisseurs, les membres du personnel, les créanciers..., ainsi que toutes assurances. La société SECAC sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations résultant des engagements ci-dessus, souscrits par la société SECRA, sans recours contre ladite société

#### **B - Prise en charge du passif :**

La société SECAC déclare accepter de prendre à sa charge et vouloir acquitter aux lieu et place de la société SECRA :

- l'intégralité du passif de cette dernière, tel qu'il apparaissait à la date du 30 septembre 1996, jour d'arrêté du bilan. A cette date, le passif de la société SECRA s'élevait à la somme de 31.251 francs, ainsi qu'il résulte d'un état détaillé numéro 3, annexé au présent acte ;

- l'intégralité du passif résultant de la continuation de l'activité de la société SECRA entre la date du 30 septembre 1996 ci-dessus et la date de réalisation de la fusion ;
- les frais et charges de toute nature, sans exception, ni réserve qui incomberont à la société SECRA du fait de sa liquidation, conséquence de la fusion et notamment les charges fiscales qui deviendraient exigibles. Ces frais et charges actuellement évalués, sauf à parfaire ou à diminuer, à la somme de 9.967 francs.

#### **C - Rémunération de l'actif net apporté :**

Il résulte des estimations et évaluations ci-dessus que la valeur brute de l'apport stipulé, fait à titre de fusion, s'élève à la somme totale de 291.218 francs.

Par ailleurs, le passif pris en charge (31.251 francs) ainsi que les frais de l'opération, forfaitairement estimés (9.967 francs), s'élèvent comme indiqué ci-dessus, à la somme totale de 41.218 francs. En conséquence, la valeur nette de l'apport s'établit à 250.000 francs.

Pour assurer la rémunération de la valeur nette de l'apport, le capital de la société SECAC sera augmenté de 25.000 francs par la création de 250 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 100 francs. Chacune de ces parts sera intégralement libérée et assortie d'une prime de fusion de 900 francs, soit une prime de fusion totale de 225.000 francs.

Le capital social de la société SECAC sera, en conséquence, porté de 50.000 francs à 75.000 francs.

Les parts ainsi créées seront réparties entre les associés de la société SECRA absorbée, à raison d'une part de la société SECAC pour deux parts de la société SECRA.

Les porteurs de parts de la société SECRA feront leur affaire de tout rompu éventuel.

Les parts de la société SECAC nouvellement créées et attribuées à la société SECRA porteront jouissance à compter du jour de la réalisation de la fusion, et seront, à compter de cette même date, entièrement assimilées aux parts anciennes de la société SECAC.

#### **D - Engagements fiscaux :**

1. Les parties déclarent opter pour l'application, à l'opération de fusion des sociétés qu'ils représentent, du régime de faveur institué par l'article 210 A du Code général des impôts.



En conséquence, la société bénéficiaire s'oblige :

- à reprendre à son passif les provisions de la société apporteuse dont l'imposition a été différée, ainsi que la réserve spéciale où cette société a, le cas échéant, porté les plus-values à long terme antérieurement soumises à l'impôt sur les sociétés aux taux réduits prévus par l'article 219-I-a du C.G.I. ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aurait été différée chez celle-ci ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables dans les conditions fixées par l'article 210 A du C.G.I., les plus-values afférentes aux immobilisations amortissables comprises dans l'apport-fusion ;
- à inscrire à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, à défaut, de comprendre dans ses résultats de l'exercice de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société apporteuse.

2. Au regard de la TVA, la société bénéficiaire sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits de la société apporteuse. De manière à bénéficier de l'exonération de TVA en matière de cession de biens mobiliers d'investissements, la société bénéficiaire s'engage, de façon irrévocable, à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens objets de la présente opération de fusion et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du Code général des impôts, qui auraient été exigibles si la société apporteuse avait continué à utiliser lesdits biens.

### III - DISPOSITIONS DIVERSES

#### A - Conditions suspensives :

Les conventions qui font l'objet du présent acte et de ses annexes sont stipulées sous les conditions que :

- l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée approuve lesdites conventions et leurs annexes, ainsi que l'apport et la fusion qui y sont convenues et prononce la dissolution de cette société du seul fait et à la date de la réalisation de la fusion ;

- l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante approuve les mêmes conventions et leurs annexes, ainsi que l'apport et la fusion qui y sont convenus et décide d'augmenter le capital de la société dans les conditions stipulées.

Si les conditions suspensives ci-dessus n'étaient pas réalisées le 30 septembre 1997, au plus tard, lesdites conventions pourraient être considérées comme nulles et non avenues à la demande formulée par l'une ou l'autre des parties, notifiée à l'autre partie par simple lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

#### **B - Réalisation de la fusion :**

La fusion deviendra définitive à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SECAC qui réalisera l'augmentation de capital de cette société en conséquence de la fusion.

A l'issue de cette même assemblée, la société SECRA se trouvera dissoute, de plein droit.

L'intégralité du passif de la société SECRA étant pris en charge par la société SECAC, la dissolution de la société SECRA ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

En conséquence, les parts créées par la société SECAC en rémunération des apports de la société SECRA seront immédiatement et directement attribuées aux associés de cette société en raison de une part de la société SECAC contre deux parts de la société SECRA.

#### **C - Frais - Election de domicile :**

Tous les frais, droits et honoraires dus à raison du présent acte ainsi que de ses suites ou conséquences, seront à la charge exclusive de la société absorbante qui s'y oblige.

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties feront respectivement élection de domicile en leur siège social.

#### **D - Sincérité du prix :**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

*Fait à Paris,  
le 18 juillet 1997,  
en cinq exemplaires originaux.*

*Pour la société SECRA,*  
*Robert RESPLANDY, gérant :*

**SECRA**  
SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES  
ET DE REVISION ET D'AUDIT  
Sarl au Capital de 50.000 F  
9 bis, Rue Georges Berger  
75017 PARIS  
RCS PARIS B 338 498 017

*Pour la société SECAC,*  
*Robert RESPLANDY, gérant :*

**SECAC**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissaires aux Comptes  
S.A.R.L. au capital de 50.000 F  
93, rue de Monceau à Paris (75008)  
R.C.S. Paris B 378 277 263

# SEGRA

## *Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit*

### ANNEXE N° 1

---

#### Créances à court terme au 30 septembre 1996

>> Clients.....	9.648 Frs
>> Clients « factures à établir ».....	12.060 Frs
>> Impôts sur les bénéfices.....	<u>3.633</u> Frs
<b>Total des créances au 30 septembre 1996 :.....</b>	<b><u>25.341</u> Frs</b>

---

# SECRA

## *Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit*

### ANNEXE N° 2

---

#### Disponibilités en banque au 30 septembre 1996

> Solde compte bancaire BNP n° 271983/93.....	52.877 Frs
> Intérêts à recevoir .....	3.000 Frs
> Solde compte BNP placement .....	<u>200.000</u> Frs
Total des disponibilités au 30 septembre 1996 :.....	<u>255.877</u> Frs

# SECRA

## *Société d'Etudes Comptables de Révision et d'Audit*

### ANNEXE N° 3

---

#### Détail du passif au 30 septembre 1996

>> Charges à payer sur salaires .....	19.500 Frs
>> Charges à payer sur organismes sociaux.....	6.650 Frs
>> T.V.A. à décaisser .....	993 Frs
>> T.V.A. collectée .....	1.648 Frs
>> T.V.A. sur factures à établir.....	2.060 Frs
>> Etat charges à payer.....	400 Frs
<b>Total du passif au 30 septembre 1996 :</b>	<b><u>31.251</u> Frs</b>

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES  
ET PUBLICATIONS

NOS REFERENCES : 43009/ 12  
91036435

REQUERANT : SECOFI

65 IMP NICEPHORE NIEPCE  
34000 MONTPELLIER

PRIVILEGES REQUIS : PRIVILEGES DU TRESOR  
PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE  
OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIÈRE  
PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION  
PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE  
PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE  
NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE  
NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT  
PROTETS  
WARRANTS INDUSTRIELS

SUR : SARL ETUDES COMPTABLE DE REVISION ET D AUDIT  
NO RCS : B338498017  
1ERE ADRESSE : 9 B RUE GEORGES BERGER  
75017 PARIS

= DATE	ORGANISME, CREANCIER	MONTANT	FICHIER	=
=			MIS A JOUR AU	=

*** PRIVILEGES DU TRESOR NEANT	14/07/97
*** PRIV. SECURITE SOCIALE-REG. COMPLEMENTAIRE NEANT	14/07/97
*** OPERATION DE CREDIT-BAIL EN MATIERE MOBILIÈRE NEANT	09/07/97
*** PUBLICITES DE CONTRATS DE LOCATION NEANT	09/07/97
*** PUBLICITES DE CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE NEANT	09/07/97
*** PRIVILEGES DE VENDEUR ET ACTION RESOLUTOIRE NEANT	10/07/97

*** NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE NEANT	10/07/97
*** NANTISSEMENTS DE L'OUTILLAGE MATERIEL ET EQUIPEMENT NEANT	10/07/97
*** PROTETS NEANT	10/07/97
*** WARRANTS INDUSTRIELS NEANT	14/07/97

## DROITS DE GREFFE

DECRET DU 10/10/86

PRIV. TRESOR (60)	13,20
SECU. SOCIALE (65)	13,20
CREDIT-BAIL (83)	13,20
CONTRAT LOCAT. (83)	13,20
CLAUSE RESERVE (83)	13,20
PRIV. VENDEUR (70)	13,20
FONDS COMMERCE (70)	13,20
MAT. OUTILLAGE (70)	13,20
PROTETS (87)	13,20
WARR. INDUSTRIEL(78)	13,20

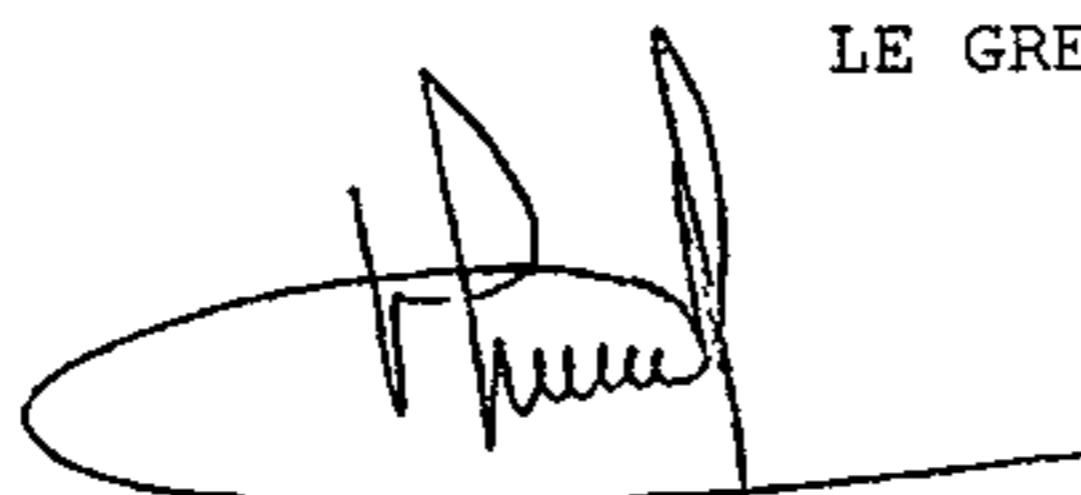
TOTAL HT	132,00
----------	--------

TVA	27,19
-----	-------

TOTAL TTC	159,19
-----------	--------

ETAT CONFORME AUX REGISTRES DU GREFFE DELIVRE LE 14/07/97,  
ETABLI SUR 2 PAGES

LE GREFFIER,





Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECRA

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 50000.....)	DA	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	
	Autres réserves	DG	180676
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	14290
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	249967
			385826
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	0
DETRES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	31251
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	31251
	Écarts de conversion passif *	<b>(V)</b>	34199
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	281218
			420025

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes \*

281218,42

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31251
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	34199
(7)	Dont emprunts participatifs	EI	

## 3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(1996)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France 1	Exportation 2	Total 3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	FD	FE	FF	
	{ biens services *	FG	FH	FI	18000 15000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18000	FK	0
	Production stockée *			FL	18000 15000
	Production immobilisée *			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *			FO	
	Autres produits (1)			FP	1767 6339
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FQ
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FR	19767 21339
	Variation de stock (marchandises) *			FS	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FT	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FU	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FV	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FW	3566 9096
	Salaires et traitements *			FX	731 503
	Charges sociales			FY	
	DÉPENSES D'EXPLOITATION	{ Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	FZ	
			- dotations aux provisions	GA	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions			GB	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges			GD	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE
				GF	4000 8298 9599
				GG	11469 11739
				GH	
				GI	
				GJ	
				GK	
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations (5)			GL	11254 17459
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GM	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GN	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GO	
	Différences positives de change			GP	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11254 17459	
		Total des produits financiers (V)			GQ
				GR	
				GS	
				GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GU	162 0
	Intérêts et charges assimilées (6)			GV	11091 17459
	Différences négatives de change			GW	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		Total des charges financières (VI)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VII)					

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECRA

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

Exercice N  
1Exercice N - 1  
2

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	2	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	0	0
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	2	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	8272	10703
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	31023	38798
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	16732	20302
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	14290	18495

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits de locations immobilières</li> <li>- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</li> </ul>	HY		
(3) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit-bail mobilier</li> <li>- Crédit-bail immobilier</li> </ul>	IG		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	IK		

Exercice N		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	

DIVERS

2

RENOVIS

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N

Charges antérieures	Produits antérieurs
---------------------	---------------------

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECRA

INCORP.	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	3
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I KA	0 KB	0 KC	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	0 KE	0 KF	0
CORPORÉES	Terrains	(KG)	(KH)	(KI)	
	Sur sol propre	(KJ)	(KK)	(KL)	
	Constructions	(KM)	(KN)	(KO)	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)	(KQ)	(KR)	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	(KS)	(KT)	(KU)	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)	(KW)	(KX)
	Matériel de transport*	KY	(KZ)	LA	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	(LC)	(LD)	
	Emballages récupérables et divers*	(LE)	(LF)	(LG)	
	Immobilisations corporelles en cours	(LH)	(LI)	LJ	
FINANCIÈRES	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
		TOTAL III LN	0 LO	0 LP	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
	Autres participations	8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P	IR	1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V	
		TOTAL IV LQ	0 LR	0 LS	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9G	0 9H	0 9J	0
INCORP.	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	0 LT	0 LU	1W 0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	0 LV	0 LW	1X 0
CORPORÉES	Terrains	(LX)	(LY)	(LZ)	
	Sur sol propre	(MA)	(MB)	(MC)	
	Constructions	(MD)	ME	(MF)	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	(MG)	(MH)	(MI)	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	(MJ)	(MK)	(ML)	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	(MM)	(MN)	(MO)
	Matériel de transport	(MP)	(MQ)	(MR)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MS)	(MT)	(MU)	
	Emballages récupérables et divers*	(MV)	(MW)	(MX)	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	(MZ)	(NA)	(NB)
FINANCIÈRES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	(NF)
		TOTAL III	0 NG	0 NH	0 (NI) 0
	Participations évaluées par mise en équivalence	9U	9V	9W	
	Autres participations	9X	9Y	9Z	
	Autres titres immobilisés	2B	2C	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	2E	2F	2G	
		TOTAL IV NJ	0 NK	0 2H	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	0 9K	0 9L	0 9M	0

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

300996

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	5	6	
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX	0	0	0	0	0	0

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

[ ]

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

[ ]

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

= [ ] 0

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECRA

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

## CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE \*

IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	0	PB	0	PC	0	PD	0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales, agents et aménagements des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agents, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)		(QM)		(QN)		(QO)	
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
	TOTAL III	QU	0	QV	0	QW	0	QX	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	QN	0	QP	0	QQ	0	QR	0

CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*				CADRE C	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises
		1	2	3		4		5
Frais d'établissement et recherche	TOTAL I	QY	0	2J	0	2K	0	2L
immobilisations incorporelles	TOTAL II	QZ	0	2N	0	2P	0	2R
Terrains	(RA)	(RB)		(RC)			2T	2U
Constructions	Sur sol propre	(RD)	RE	RF			2V	2W
	Sur sol d'autrui	RG	RH	RI			2X	2Y
	Inst. gén., agenc. et amén. des const.	RJ	RK	RL	*		2Z	3A
Inst. techniques mat. et outillage	(RM)	(RN)		(RO)			3B	3C
Autres immobil. corporelles	Ins. gén., agenc. am. divers	(RP)	(RQ)	(RR)			3D	3E
	Matériel de transport	RS	(RT)	(RU)			3F	3G
	Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)	(RW)	(RX)			3H	3J
	Emballages récup. et divers	(RY)	(RZ)	(SA)			3K	3L
TOTAL III	SB	0	SC	0	SD	0	SE	0
Total général (I + II + III)	SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0

## CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM	SN
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECRA

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice * 4
		(TA)	(TB)	(TE)	(TF)	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T					(TC)
Provisions pour investissement (1)	3U	(TD)		(TE)	(TF)	
Provisions pour hausse des prix (2)	3V	TG		(TH)	(TI)	
Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ		(TK)	(TL)	
Amortissements dérogatoires	3X	(TM)		(TN)	(TO)	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC		ID	
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG		IH	
Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ	(IK)	(IL)		(IM)	
Autres provisions réglementées (4)	3Y	(TP)	(TQ)		(TR)	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>0</b>	<b>TS</b>	<b>0</b>	<b>TT</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges	4A	4B	4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V		4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z		5A	
Provisions pour impôts (4)	5B	5C	5D		5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J		5K	
Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N		5P	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (4)	5V	5W	5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>0</b>	<b>TV</b>	<b>0</b>	<b>TW</b>	<b>0</b>
Sur immobilisations	6A	6B	6C		6D	
	6E	6F	6G		6H	
	62	63	64		65	
	9U	9V	9W		9X	
	66	67	68		69	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S	
Sur comptes clients	6T	1767	6V	1767	6W	
Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X	6Y	6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>1767</b>	<b>TY</b>	<b>0</b>	<b>TZ</b>	<b>1767</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>1767</b>	<b>UB</b>	<b>0</b>	<b>UC</b>	<b>1767</b>
Dont dotations et reprises		UE			UF	1767
		UG			UH	
		UJ			UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) provisions relevant de l'article 39 quinque H du C.G.I.

(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*(ne pas reporter le montant  
des cotisations\*)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C R A

IMMOBILISE DE L'ACTIF	CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus		A plus d'un an 3
				UL	UM	
		Créances rattachées à des participations		UP	UR	US
		Prêts (1) (2)		UT	UV	UW
		Autres immobilisations financières		VA		
DE L'ACTIF-CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		UX	21708	21708
		Autres créances clients		UU		
		Créance représentative de titres prêtés* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* )	UQ	UY		
		Personnel et comptes rattachés		UZ		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		VM	3633	3633
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VB		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VN		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VP		
		Divers		VC		
		Groupe et associés (2)		VR		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VS		
		Charges constatées d'avance		VT	25341	VU 25341 VV 0
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

RENOVIS	CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
				2	3		
		Emprunts obligataires convertibles (1)	TY				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG				
		à plus de 2 ans à l'origine	VH				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B				
		Personnel et comptes rattachés	8C	19500	19500		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	6650	6650		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4701	4701		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	400	400		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupe et associés (2)	VI				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
		Dette représentative de titres empruntés*	SZ				
		Produits constatés d'avance	8L				
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VY	31251	VZ	31251	0
			VJ				0
			VK				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

75017 PARIS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Calcul des amortissements, provisions et écarts de conversion

Dérogations

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice

Changement de présentation au cours de l'exercice

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
	N/S	N/A
20 Etat de l'actif immobilisé		
21 Etat des amortissements		
22 Etat des provisions		
23 Etat des échéances des créances et dettes		
24 Informations et commentaires sur :		
241. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X
242. Réévaluation		X
243. Frais d'établissement		X
244. Frais de recherche appliquée et de développement		X
245. Fonds commercial		X
246. Intérêts immobilisés		X
247. Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X
248. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X
249. Avances aux dirigeants		X
250. Produits à recevoir	X	
251. Charges à payer	X	
252. Charges et produits constatés d'avance		X
253. Charges à répartir sur plusieurs exercices		X
254. Composition du capital social		X
255. Parts bénéficiaires		X
30. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
307. Crédit bail		X
308. Engagements financiers		X
309. Dettes garanties par des suretés réelles		X
313. Effectif moyen	X	
314. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X
315. Liste des filiales et participations		X
N/S : Non significatif ; N/A : Non applicable		

75017 PARIS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 300996, dont le total est de 281 218.42 F et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 14 290.84 F, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 011095 au 300996.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

#### 10 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce -articles 9 et 11- Décret No 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

#### 20 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(VOIR ETAT FISCAL No 2054)

#### 21 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(VOIR ETAT FISCAL No 2055)

#### 22 - ETAT DES PROVISIONS

(VOIR ETAT FISCAL No 2056)

#### 23 - ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

(VOIR ETAT FISCAL No 2057)

## ANNEXE au BILAN et COMPTE de RESULTAT

Page : 7

75017 PARIS

## 250 - PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations.....	
Autres immobilisations financières.....	12 060
Créances clients et comptes rattachés.....	3 000
Autres créances.....	
<b>TOTAL.....</b>	<b>15 060</b>

## 251 - CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	
Dettes fiscales et sociales.....	26 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
Autres dettes.....	
<b>TOTAL.....</b>	<b>26 550</b>

## ANNEXE au BILAN et COMPTE de RESULTAT

Page : 8

75017 PARIS

## 313 - EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres.....		
Agents de maîtrise et techniciens.		
Employés.....		
Ouvriers.....		
<b>TOTAL.....</b>		

## COMMENTAIRES :

Le personnel éventuellement mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté

N°30-3613

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

Adresse de l'entreprise 83, rue de Monceau

75008 PARIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2

Durée de l'exercice précédent \* 1 2

Numéro SIRET\* 3 7 8 2 7 7 2 6 3 0 0 0 0 0

Code APE 7 4 1 C

Exercice précédent (N-1) clos le:

Exercice N, clos le : 300996

300995

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)		AA			
Frais d'établissement *		AB	AC		
Frais de recherche et développement *		AD	AE		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG		
Fonds commercial (1)		AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM		
Terrains		AN	AO		
Constructions		AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS		
Autres immobilisations corporelles		AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (I)		BJ	0	BK	0 0 0 0
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3) *	185116	BY	5250	179866	207139
Autres créances (3)	73302	CA		73302	106404
Capital souscrit et appelé, non versé		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)		CE			
Disponibilités	447414	CG		447414	321260
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI		
TOTAL (II)		CJ	705834	CK	5250 700584 634804
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)		CL			
Primes de remboursement des obligations (IV)		CM			
Ecarts de conversion actif * (V)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)		CO	705834	IA	5250 700584 634804
Remerci : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve : <input type="checkbox"/>	Immobilisations : <input type="checkbox"/>	Stocks : <input type="checkbox"/>		Créances : <input type="checkbox"/>	

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 50000.....)	DA	50000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	
	Autres réserves	DG	122454
	Report à nouveau	DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	25214
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	202668
	<b>TOTAL (I)</b>		412454
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	0
DETTE (5)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	0
DETTE (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9300
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	429140
	Dettes fiscales et sociales	DY	68565
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	497915
	Écarts de conversion passif *	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	700584
	Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *		700584,01

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	497915
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	222350
(7)	Dont emprunts participatifs	EI	

## (3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France 1	Exportation 2	Total 3	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens	FD	FE	FF		
	services *	FG	FH	FI	487500	434950
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	487500	434950
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *			FP		5000
	Autres produits (1)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	487500	439950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	439829	264403
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	567	2551
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales			FZ		
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *	GA		
			- dotations aux provisions	GB		
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	5250	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges			GE		177172
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	445647	444126
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)			GG	41852	< 4176>
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré *		GI		
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4391	5625
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Défauts et charges assimilées (6)			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	4391	5625
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	472	
	Défauts et charges assimilées (6)			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	472	0
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ( I - II + III - IV + V - VI)				GV	3918	5625
				GW	45771	1448

du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. S E C A C

(Ne pas reporter le montant des cotisations)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECAC

INCORP.	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	3
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I KA 0	KB 0	KC 0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD 0	KE 0	KF 0	0
CORPORELLES	Terrains	(KG)	(KH)	(KJ)	
	Constructions	(KJ) Sur sol propre	(KK)	(KL)	
		(KM) Sur sol d'autrui	(KN)	(KO)	
		(KP) Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KQ)	(KR)	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	(KS)	(KT)	(KU)	
	Autres immobilisations corporelles	(KV) Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KW)	(KX)	
		(KY) Matériel de transport*	(KZ)	LA	
		(LB) Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LC)	(LD)	
		(LE) Emballages récupérables et divers*	(LF)	(LG)	
	Immobilisations corporelles en cours	(LH)	(LI)	LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
		TOTAL III LN 0	LO 0	LP 0	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
	Autres participations	8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	IP	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V	
	TOTAL IV LQ 0	LR 0	LS 0		0
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b> <b>0G 0</b>	<b>0H 0</b>	<b>0J 0</b>		0
CORPORELLES	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I 0	LT 0	LU 0	1W 0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II 0	LV 0	LW 0	1X 0
Terrains	(LX)	(LY)	(LZ)		
Constructions	(MA) Sur sol propre	(MB)	(MC)		
	(MD) Sur sol d'autrui	(ME)	(MF)		
	(MG) Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	(MH)	(MI)		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	(MJ)	(MK)	(ML)		
Autres immobilisations corporelles	(MM) Inst. gales., agencements, aménagements divers	(MN)	(MO)		
FINANCIERES		(MP) Matériel de transport	(MQ)	(MR)	
		(MS) Matériel de bureau et informatique, mobilier	(MT)	(MU)	
		(MV) Emballages récupérables et divers*	(MW)	(MX)	
	Immobilisations corporelles en cours	MY (MZ)	(NA)	(NB)	
	Avances et acomptes	NC ND	NE	(NF)	
		TOTAL III 0 NG 0	NH 0	(NI) 0	0
CORPORELLES	Participations évaluées par mise en équivalence	0U	0V	0W	
	Autres participations	0X	0Y	0Z	
	Autres titres immobilisés	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	2E	2F	2G	
		TOTAL IV 0 NJ 0	NK 0	2H 0	0
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b> <b>0K 0</b>	<b>0L 0</b>	<b>0M 0</b>		0

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 300996

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECAC

(Ne pas reporter le montant des cessions)\*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6	
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporielles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX	0	0	0	0	0	0	

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

0

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECAC

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

CADRE A

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	<b>TOTAL I</b>	PA	0	PB	0	PC	0	PD	0
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
Terrains	( PI )		( PJ )		( PK )		( PL )		
Constructions	Sur sol propre	( PM )		( PN )		( PO )		( PQ )	
	Sur sol d'autrui	( PR )		( PS )		( PT )		( PU )	
	Inst. générales, agenc. et aménagts des constructions	( PV )		( PW )		( PX )		( PY )	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	( PZ )		( QA )		( QB )		( QC )		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. et aménagements divers	( QD )		( QE )		( QF )		( QG )	
	Matériel de transport	( QH )		( QI )		( QJ )		( QK )	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	( QL )		( QM )		( QN )		( QO )	
	Emballages récupérables et divers	( QP )		( QR )		( QS )		( QT )	
	<b>TOTAL III</b>	QU	0	QV	0	QW	0	QX	0
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	ØN	0	ØP	0	ØQ	0	ØR	0

CADRE B

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE \*

CADRE C

## MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES \*

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires			Amortissements dégressifs			Amortissements exceptionnels			Dotations		Reprises
	1	2	3	4	5							
Frais établissement et recherche	QY	0	2J	0	2K	0	2L	0	2M	0	2N	0
Autres immobilisations incorporelles	QZ	0	2N	0	2P	0	2R	0	2S	0	ØN	0
Terrains	( RA )		( RB )		( RC )		2T		2U			
Constructions	Sur sol propre	( RD )		( RE )		( RF )		2V		2W		
	Sur sol d'autrui	( RG )		( RH )		( RI )		2X		2Y		
	Inst. gén. agenc. et aménagts des const.	( RJ )		( RK )		( RL )		2Z		3A		
Installations techniques, matériel et outillage	( RM )		( RN )		( RO )		3B		3C			
Autres immobilisations corporelles	Ins. gén. agenc. et am. divers	( RP )		( RQ )		( RR )		3D		3E		
	Matériel de transport	( RS )		( RT )		( RU )		3F		3G		
	Mat. bureau et inform., mobilier	( RV )		( RW )		( RX )		3H		3J		
	Emballages récup. et divers	( RY )		( RZ )		( SA )		3K		3L		
	<b>TOTAL III</b>	SB	0	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0	
Total général (I + II + III)	SG	0	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM	SN
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

N°30 -3619

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECAC  
(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice * 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	(TA)		(TB)		(TC)
Provisions pour investissement (1)	3U	(TD)		(TE)		(TF)
Provisions pour hausse des prix (2)	3V	TG		(TH)		(TI)
Provisions pour fluctuation des cours	3W	TJ		(TK)		(TL)
Amortissements dérogatoires	3X	(TM)		(TN)		(TO)
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB		IC		ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF		IG		IH
Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ	(IK)		(IL)		(IM)
Autres provisions réglementées (4)	3Y	(TP)		(TQ)		(TR)
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>0</b>	<b>TS</b>	<b>0</b>	<b>TT</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
Provisions pour impôts (4)	5B	5C		5D		5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H		5J		5K
Provisions pour grosses réparations	5L	5M		5N		5P
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
Autres provisions pour risques et charges (4)	5V	5W		5X		5Y
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>0</b>	<b>TV</b>	<b>0</b>	<b>TW</b>	<b>0</b>
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C		6D
	- corporelles	6E	6F	6G		6H
	- titres mis en équivalence	62	63	64		65
	- titres de participation	9U	9V	9W		9X
	- autres immobilisations financières(4)*	96	97	98		99
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U	5250	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X	6Y	6Z		7A
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>0</b>	<b>TY</b>	<b>5250</b>	<b>TZ</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>0</b>	<b>UB</b>	<b>5250</b>	<b>UC</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		5250	UF	
	- financières	UG			UH	
	- exceptionnelles	UJ			UK	

Taxes mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) provisions relevant de l'article 39 quinque H du C.G.I.

(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*(ne pas reporter le montant  
des cotisations\*)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. SECAC

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
DE L'ACTIF-IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	1	2	UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW		
	Clients douteux ou litigieux	VA	6226	6226				
	Autres créances clients	UX	178890	178890				
	Créance représentative de titres prêtés* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)	UQ						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	VM						
		VB	73302	73302				
		VN						
		VP						
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTaux		VT	258419	VU	258419	VV	0
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG						
	à plus de 2 ans à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		429140	429140			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		4592	4592			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		63673	63673			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		300	300			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI		210	210			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés*		SZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTaux		VY		497915	VZ	497915	0	0
RENOVIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						
	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		210				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## ANNEXE au BILAN et COMPTE de RESULTAT

Page : 5

75008 PARIS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Calcul des amortissements, provisions et écarts de conversion

Dérogations

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice

Changement de présentation au cours de l'exercice

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES N/S	NON PRODUITES N/A
20 Etat de l'actif immobilisé		
21 Etat des amortissements		
22 Etat des provisions		
23 Etat des échéances des créances et dettes		
24 Informations et commentaires sur :		
241. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X
242. Réévaluation		X
243. Frais d'établissement		X
244. Frais de recherche appliquée et de développement		X
245. Fonds commercial		X
246. Intérêts immobilisés		X
247. Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X
248. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		X
249. Avances aux dirigeants		X
250. Produits à recevoir		X
251. Charges à payer	X	
252. Charges et produits constatés d'avance		X
253. Charges à répartir sur plusieurs exercices		X
254. Composition du capital social		X
255. Parts bénéficiaires		X
30. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
307. Crédit bail		X
308. Engagements financiers		X
309. Dettes garanties par des suretés réelles		X
313. Effectif moyen	X	
314. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X
315. Liste des filiales et participations		X

75008 PARIS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 300996, dont le total est de 700 584.01 F et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 25 214.54 F, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 011095 au 300996.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

10 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce -articles 9 et 11- Décret No 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(VOIR ETAT FISCAL No 2054)

21 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

(VOIR ETAT FISCAL No 2055)

22 - ETAT DES PROVISIONS

(VOIR ETAT FISCAL No 2056)

23 - ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES

(VOIR ETAT FISCAL No 2057)

75008 PARIS

## 251 - CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	429 140
Dettes fiscales et sociales.....	300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	
Autres dettes.....	
<b>TOTAL.....</b>	<b>429 440</b>

## 313 - EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres.....		
Agents de maîtrise et techniciens.		
Employés.....		
Ouvriers.....		
<b>TOTAL.....</b>		

## COMMENTAIRES :

Le personnel éventuellement mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté